Centre intégré universitaire
de santé et de services sociaux
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

PLUS FORT AVEC VOUS

Subventions octroyées dans le cadre des crédits de santé publique 2025-2028

Mesure 4.5 – Actions ciblées Jeunesse.

Soutien pour l'appropriation positive de l'espace public Par et Pour les jeunes de 12 à 17 ans.

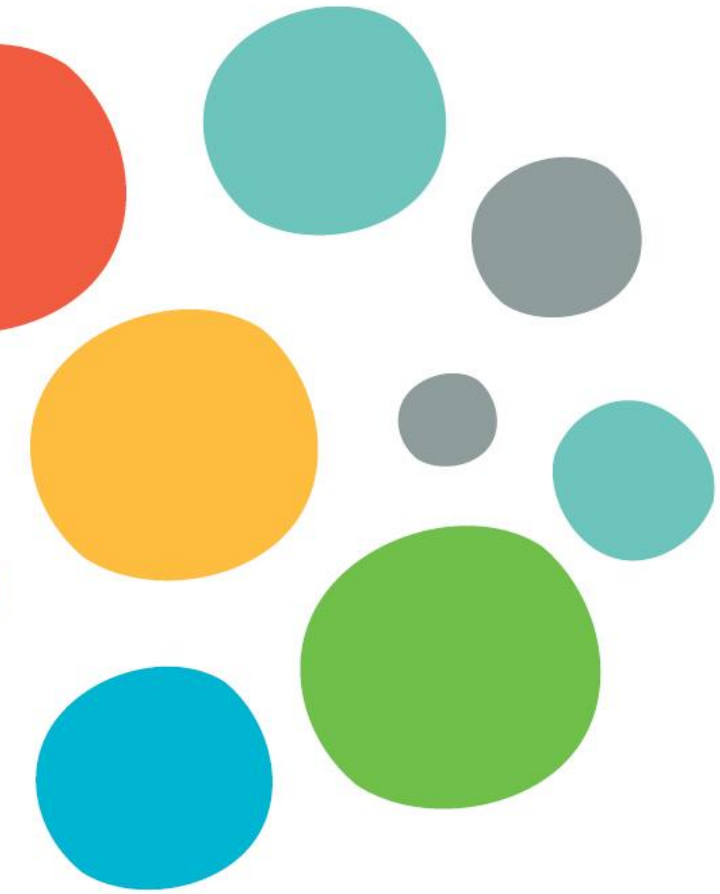

Québec

Table des matières

MISE EN CONTEXTE DU BESOIN 2

OBJECTIFS : GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUES 5

PROCESSUS DE DÉPÔT DE PROJETS 6

SÉLECTION DES PROJETS 8

MODALITÉS DE FINANCEMENT 9

RÉFÉRENCES 11

MISE EN CONTEXTE DU BESOIN

Renforcer l'appropriation positive des espaces publics[1] chez les jeunes de 12 à 17 ans

L'accès à des espaces publics de qualité, une condition essentielle au développement psychosocial et à la santé mentale positive des jeunes de 12-17 ans.

Les interactions entre la population adolescente et les environnements urbains (physique, politique, social, culturel) sont fondamentales pour leur croissance et leur développement (Collins et al., 2024). L'espace public offre aux jeunes l'opportunité de développer de nouvelles interactions sociales et les maintenir, tel que des rencontres qu'ils ne feraient pas dans leurs autres environnements de vie, plus privés, de même qu'à l'école ou dans la sphère domestique. Ceci contribue notamment au développement des régions du cerveau liées à la régulation des comportements sociaux (Fleckney et Bentley, 2021).

Les expériences vécues par la population adolescente dans l'espace public sont importantes pour leur bien-être: des expériences positives d'attachement aux lieux publics, d'appartenance, de sentiment de sécurité, de liberté, de risque d'aventure, d'exploration, de curiosité, d'indépendance et le droit de se mouvoir librement renforce le bien-être de la population adolescente et leur capacité à développer une identité positive (Fleckney et Bentley, 2021).

Tout particulièrement, l'utilisation des espaces verts et le contact avec la nature engendrent des réponses affectives et cognitives positives comme la réduction du stress, l'amélioration de l'attention et la lutte contre la fatigue et la surcharge cognitive liées aux environnements urbains, souvent hyperstimulants (Fleckney et Bentley, 2021). La qualité des environnements urbains et des espaces publics est donc essentielle au bien-être de la population adolescente.

L'accès à des espaces publics de qualité, une condition essentielle à un mode de vie actif chez les jeunes de 12-17 ans.

Les directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures recommandent « l'accumulation d'au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité moyenne à élever comprenant une variété d'activités aérobies. Des activités physiques d'intensité élevée et des activités pour renforcer les muscles et les os devraient être intégrées au moins 3 jours par semaine » (Société canadienne de physiologie de l'exercice (SCPE), 2025).

De plus, les directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures recommandent de bouger « plusieurs heures d'une variété d'activités physiques d'intensité légère structurées et non structurées » de s'asseoir « un maximum de 2 heures par jour de temps de loisir devant un écran » ainsi qu'un « minimum de périodes prolongées en position assise » (SCPE, 2025).

Enfin, selon l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2022-2023, la proportion d'élèves du secondaire à Montréal qui atteignent la recommandation en matière d'activité physique est de 33,4 % (40,2 % chez les garçons c. à 26,3 % chez les filles) » (Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2022-2023).

[1] La Charte des espaces publics définit l'espace public comme tous les lieux d'usage ou de propriété publique ou collective, accessibles à tous gratuitement et sans objectif de profit et peut prendre 4 formes: les rues, les espaces publics ouverts, les infrastructures et services publics, ainsi que les espaces publics commerciaux (UN-Habitat (2018). SDG Indicator 11.7.1 Training Module: Public Space. United Nations Human Settlement Programme (UN-Habitat), Nairobi.)

L'accès à des espaces publics de qualité, un enjeu marqué par les inégalités et l'exclusion.

Les inégalités d'accès à des espaces publics de qualité, favorisant la santé et le bien-être des populations, sont très marquées à Montréal. Selon le rapport « Iniquités territoriales » réalisé pour la Fondation du Grand Montréal par l'organisme Vivre en ville, plusieurs milieux présentent à la fois des caractéristiques socio-démographiques de vulnérabilité et des environnements urbains défavorables en termes de ressources, de mobilité, de risques environnementaux et de logement. Le rapport recommande de mettre en œuvre des processus de transformation systémique des milieux de vie les plus problématiques axés sur les principes d'équité, de démocratie et de participation des communautés (Fondation du Grand Montréal et Vivre en Ville, 2024).

Cependant, au-delà de leur accessibilité physique et de leur qualité en termes d'infrastructures, plusieurs obstacles freinent l'intégration de la population adolescente dans les espaces publics. Elle se voit de plus en plus exclue de l'espace public pour diverses raisons: 1) l'importance croissante de leur vie digitale, 2) la privatisation des environnements urbains et la dégradation du droit à la ville, 3) l'impact des mesures sanitaires de la COVID-19 sur la manière dont les individus perçoivent, expérimentent et utilisent les espaces publics (Fleckney et Bentley, 2021).

L'accès des jeunes à l'espace public et aux installations de loisir telles que les parcs peut également être restreint par des politiques et des pratiques qui affectent d'autant plus les adolescents et adolescentes que ceux-ci sont particulièrement sensibles à l'exclusion, à la discrimination et à la violence (Collins et al., 2024). Cette restriction se fait de plusieurs façons: 1) par des politiques publiques (règlements criminalisant des pratiques liées aux jeunes comme le skateboard, le flânage, couvre-feu, restriction des accès aux infrastructures, etc.), et 2) par des pratiques de design de l'environnement non-adaptées aux modes de vie et de socialisation des adolescents et adolescentes, voire des approches de design dites "hostiles" (Rosenberger, 2019), qui découragent ou empêchent les activités privilégiées par les jeunes (Owens, 2002). En outre, les phénomènes de gentrification pouvant générer des conflits et des enjeux dans certains quartiers populaires de Montréal accentuent l'exclusion des jeunes issus de groupes défavorisés de l'espace public et des parcs (Bélanger, 2010).
Ces restrictions doivent également se comprendre dans une perspective intersectionnelle où les mécanismes de discrimination et d'oppression renforcent d'autant plus l'exclusion des jeunes les plus vulnérables. Jeunes filles, jeunes issus des minorités visibles et de la diversité sexuelle et de genre, jeunes porteurs de handicaps qui évoluent dans des espaces publics qui leur sont particulièrement hostiles et dont ils sont bien souvent exclus de facto (Boucher et Cossette, 2022).

L'accès à des espaces publics de qualité: l'importance du pouvoir d'agir des jeunes de 12 à 17 ans.

En contexte postpandémique, des voix s'élèvent alors parmi les experts et les mouvements citoyens pour proposer un "urbanisme restauratif" centré sur la santé mentale, le bien-être et la qualité de vie, au sein duquel les jeunes ont un rôle actif et fondamental à jouer (Collins et al., 2024). L'approche *Par et Pour* les jeunes joue ici un rôle clé, en valorisant leur participation active à la conception, à l'aménagement, à l'utilisation et à la promotion de ces espaces publics. Le Par et Pour les jeunes est un principe de participation qui vise avant tout à favoriser le pouvoir d'agir des jeunes en structurant les processus de projets autour de leur implication à toutes les étapes et dans l'ensemble des décisions les concernant[2].

[2] La Fédération de la jeunesse acadienne a produit un outil synthétique pour accompagner les organisations jeunesses dans leurs processus Par et Pour: https://fjcf.ca/wp-content/uploads/2017/12/PAR-et-POUR-Doc-Explicatif.pdf

À Montréal, l'approche des *Quartiers inclusifs et résilients (QIR),* portée par la Ville de Montréal, vise à cibler les milieux qui cumulent des facteurs de défavorisation communautaires et de piètres qualités des environnements urbains, afin d'apporter des réponses systémiques, concertées et centrées sur l'amélioration des milieux de vie, le bien-être communautaire et l'inclusion de tous, tout particulièrement des groupes les plus vulnérables, dont les jeunes. Ces territoires sont ciblés à une échelle de quartier, et priorisés en utilisant l'indice d'équité des milieux de vie développé par la Ville de Montréal. Lancé en 2024, le modèle QIR est actuellement en phase de test avec trois projets pilotes en cours de mise en œuvre. Les QIR fonctionnent sur une gouvernance concertée formée de la concertation locale (table de quartier), de l'arrondissement et des services centraux de la Ville de Montréal. Également, la participation citoyenne et le renforcement du pouvoir d'agir communautaire sont au cœur du modèle QIR, qui vise à créer une mobilisation des communautés locales et à les engager pleinement dans les processus de transformation de leur quartier.

DESCRIPTION DE LA MESURE 4.5 — Actions ciblées Jeunesse

La mesure Actions ciblées Jeunesse s'inscrit dans le cadre des crédits de santé publique et vise à financer des projets ponctuels, non récurrents et réalisés par le milieu communautaire. Elle a pour objectif de soutenir la réalisation d'interventions dans le champ de la promotion-prévention auprès des jeunes d'âge scolaire (5-17 ans) et leur famille, et des jeunes adultes (18-25 ans).

THÉORIE DU CHANGEMENT DE LA MESURE 4.5 — Actions ciblées Jeunesse

Afin de supporter une meilleure compréhension, le schéma ci-dessous présente un modèle théorique (théorie du changement) qui synthétique l'approche développée.

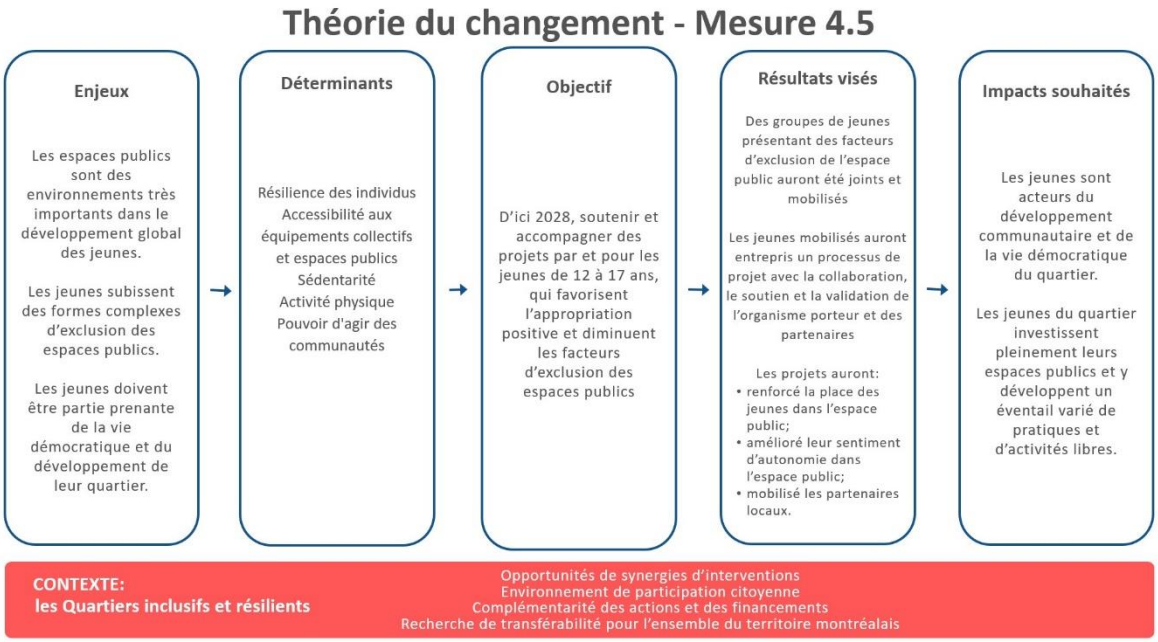

OBJECTIFS : GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUES

Objectif général :

D'ici 2028, promouvoir le pouvoir d'agir des jeunes **de 12 à 17 ans, en soutenant et en accompagnant des projets Par et Pour les jeunes qui favorisent l'appropriation positive et diminuent les facteurs d'exclusion des espaces publics[2]dans deux QIR pilotes (Nord-Est et St-Pierre).**

Objectifs spécifiques :

Plus spécifiquement, les projets qui seront financés viseront à :

1. Rejoindre et mobiliser les jeunes de 12 à 17 ans issus de groupes marginalisés ou issus de groupes ethnoculturels présentant des facteurs de risque d'exclusion de l'espace public.
2. Contribuer à développer un ou des espace(s) public(s) favorable(s) aux jeunes.
3. Mobiliser les partenaires intersectoriels pour soutenir les projets Par et Pour les jeunes au sein d'un des QIR mobilisés.

Les projets soumis doivent répondre aux trois objectifs spécifiques ici-haut. Ces objectifs ciblent principalement les projets Par et Pour les jeunes, la mobilisation des partenaires et de la communauté.

- **Objectif 1[3]** : Rejoindre et mobiliser les jeunes de 12 à 17 ans issus de groupes présentant des facteurs de risque d'exclusion de l'espace public dans un processus de type Par et Pour les jeunes. Les jeunes expriment leurs idées, créent, réalisent et évaluent leur projet. L'utilisation de méthodologies éprouvées telle que l'ADS+[4] est recommandée.

- **Objectif 2 :** Contribuer à transformer l'espace public en un milieu de vie favorable, inclusif et sécuritaire pour les jeunes les plus vulnérables. Les actions soutenues viseront à favoriser l'appropriation positive de ces espaces par les jeunes présentant un risque élevé d'exclusion de ceux-ci.

- **Objectif 3 :** Favoriser la mobilisation des partenaires intersectoriels (entre autres : communautaire, municipal, scolaire et santé) afin de créer des collaborations efficaces qui soutiennent des projets d'inclusion des jeunes dans les espaces publics.

---

[3] Le projet vise principalement des jeunes âgés entre 12 et 17 ans et pourra accessoirement rejoindre des jeunes adultes (jusqu'à 25 ans).

[4] L'**Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus)** est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

PROCESSUS DE DÉPÔT DE PROJETS

Dépôt de projets

Ce dépôt de projets sera diffusé par courrier électronique et sur le site de la DRSP **à compter du 2 mai 2025**. Les organismes intéressés à soumettre un projet doivent remplir et transmettre le « Formulaire de soumission de projet » joint à l'appel de projet.

Le formulaire complété doit être acheminé par courriel **au plus tard le 6 juin 2025** à l'**adresse :** Appel4.5.projets.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Critères d'admissibilité des organismes

Pour soumettre un projet, les organismes communautaires doivent se conformer aux critères établis dans le Cadre de gestion des mesures de santé publique 2017-2021.

Essentiellement, l'organisme communautaire admissible doit se conformer aux articles 334 et suivants de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (ci-après LSSS) qui définit ce qu'elle entend par organisme communautaire. Ainsi, il doit :

- Être constitué en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives.
- Être administré par un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs de services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert.
- Avoir des activités reliées au domaine de la santé et des services sociaux.
- Fonctionner démocratiquement et favoriser l'implication des utilisateurs.
- S'être doté de règlements généraux dûment approuvés en assemblée générale et révisés au besoin.
- Détenir son siège social sur l'île de Montréal, œuvrer depuis au moins un an dans la région et desservir une majorité de la population de l'île de Montréal.

Les projets seront financés sur 3 ans (2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028).

Le prochain appel de projets se fera en 2029 selon la thématique qui sera identifiée.

Critères d'admissibilité des projets

Tableau résumé critères d'admissibilité des projets
1. Le projet cible principalement des jeunes de 12-17 ans[5] présentant des facteurs de marginalisation et d'exclusion dans l'espace public.
2. Le projet est réalisé **Par et Pour les jeunes de 12 à 17 ans** présentant des facteurs de risque d'exclusion dans l'espace public. (Les jeunes développent, créent, réalisent et évaluent leur projet).
3. Le projet vise l'appropriation des espaces publics ouverts extérieurs.
4. Le projet est complémentaire à l'offre de services existante de l'organisme, du quartier et de la communauté.
5. Des stratégies claires seront définies, cohérentes et mesurables, tout en mettant en place des actions appropriées pour atteindre et recruter efficacement la population cible.
6. Le projet fait preuve de réalisme (budget et échéancier) : • Le budget proposé est équilibré et réaliste par rapport aux objectifs visés. • Les étapes sont claires, bien définies et réalistes en fonction des échéanciers prévus et la durée du financement.
7. Le projet a un souci de réplicabilité avec des mécanismes qui favorisent le transfert ou l'adaptation à d'autres territoires.
8. Une collaboration avec des partenaires ayant des expertises complémentaires est prévue.
9. Les résultats attendus du projet sont définis ainsi que les moyens pour les évaluer.
10. Des moyens créatifs et novateurs sont proposés.
11. Le porteur est un **organisme jeunesse** ou qui peut démontrer d'une expertise auprès des jeunes en situation de vulnérabilité.
12. Le projet sera réalisé sur une période **maximale de 3 ans et** présente des pistes d'actions et moyens afin de favoriser la pérennité du projet au-delà des trois années de financement.

Critères d'exclusion**
Le projet n'est pas admissible • S'il n'est pas **réfléchi, choisi et réalisé Par et Pour les jeunes de 12 à 17 ans** présentant des facteurs de marginalisation et d'exclusion dans l'espace public. • Le projet n'est pas en lien avec **l'appropriation positive de l'espace public.** • Le projet sert à soutenir la mission globale de l'organisme (ressources humaines et matérielles).
****Le projet incluant un ou plusieurs critères d'exclusion ci-dessus ne sera pas considéré.**

[5] Le projet vise principalement des jeunes âgés entre 12 et 17 ans et pourra accessoirement rejoindre des jeunes adultes (jusqu'à 25 ans).

SÉLECTION DES PROJETS

Chaque gouvernance *Quartiers inclusifs et résilients (QIR)*, Nord-Est et Saint-Pierre, se chargera de sélectionner un projet concerté pertinent et en accord avec sa stratégie d'intervention locale (transformations visées). Un organisme porteur sera par la suite désigné via les QIR. La recherche et l'identification des projets passent par la gouvernance QIR.

Ce projet sera inscrit dans la stratégie d'intervention ***Quartiers inclusifs et résilients*** et arrimés aux opportunités d'impact et de valeur ajoutée, car:

1. Ce sont des territoires aux besoins complexes et multiples, dont les populations jeunes 12-17 présentent des facteurs particulièrement aigus d'exclusion des espaces publics. Ces territoires sont de plus identifiés avec l'indice d'équité territoriale de la Ville, à l'élaboration duquel la DRSP a contribué;
2. Ce sont des territoires qui font l'objet d'une approche transformative systémique avec un focus sur des espaces publics inclusifs, ainsi que sur les jeunes;
3. Ce sont des territoires déjà engagés dans des processus participatifs par et pour, ainsi que sur les enjeux liés à la place des jeunes dans l'espace public;
4. Cette opportunité a été particulièrement bien accueillie par l'ensemble des partenaires impliqués, au niveau des milieux locaux comme à celui des bailleurs de fonds;
5. Les *Quartiers inclusifs et résilients (QIR)* sont des projets pilotes pour lesquels une attention particulière sera portée à la réplicabilité et la diffusion des pratiques développées dans d'autres territoires montréalais.

La gouvernance QIR locale, regroupant la direction de l'arrondissement, la direction de la table de quartier, les directions des services co-porteurs de QIR (SDIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Service de la planification stratégique et de performance organisationnelle) constitue le comité de sélection de cet appel de projet. Ce comité recevra le **2 mai 2025,** la documentation nécessaire (formulaire et cadre), et aura un délai d'un mois pour analyser et sélectionner le projet. La DRSP constituera le comité de validation de conformité des projets une fois ceux-ci sélectionnés par les deux QIR impliquées.

Puisque le financement est de **82 657 $ annuellement**[6], un projet par quartier sera retenu pour une durée maximale de 3 ans. Ce montant incluant l'indexation sera partagé en parts égales entre les deux projets sélectionnés.
Le processus de validation de la conformité des projets se fera **durant la semaine du 9 juin 2025**. La DRSP communiquera ensuite la décision finale par courriel aux gouvernances des Quartiers inclusifs et résilients.

[6] Ce montant sera indexé pour les années suivantes : 2025-2026; 2026-2027; 2027-2028

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Soutien financier

Le projet soumis doit être réalisé au cours des années fiscales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 (1er avril au 31 mars) pour se terminer au plus tard en juin 2028. Le financement de la deuxième et de la troisième année sera octroyé sous réserve des fonds disponibles qui seront adoptés au C.A du CIUSSS du Centre-Sud-de-l ´Île-de-Montréal au mois de juin pour les années 2025, 2026 et 2027. Aussi, un bilan annuel des activités et financier, devra être remis et démontrer l'atteinte des objectifs. Nous nous réserverons le droit de réviser le financement si les objectifs ne sont pas atteints, et qu'ils semblent impossibles à réajuster même avec un soutien accru de la part des partenaires et de la DRSP.

Frais admissibles

Les dépenses admissibles doivent servir exclusivement à soutenir les activités prévues dans le cadre du projet soit :

- L'embauche de ressources humaines (autre que le personnel régulier) pour la durée de réalisation du projet.
- Les frais de matériel nécessaires à la réalisation des activités ou tous les autres frais liés directement à la réalisation des activités.
- Les frais administratifs ne doivent pas dépasser 10 % de la subvention accordée. Ces frais réfèrent aux dépenses reliées aux infrastructures comme le loyer, le téléphone, les assurances, les photocopies, la comptabilité, le secrétariat, etc.

Reddition de compte

L'octroi de ce financement non récurrent s'accompagne d'une lettre qui formalise les livrables et les résultats attendus. Un bilan d'activités et financier est attendu au plus tard le **15 mai 2026.** Et, si le projet est reconduit pour une autre année jusqu'à concurrence de deux années supplémentaires, d'autres bilans annuels seront attendus (un bilan d'activités et un bilan financier par année) en plus d'un bilan final à la dernière année du projet.

Cession de droits

Dans la lettre de financement entre la DRSP et l'organisme retenu, une clause sera incluse qui confère à la DRSP les droits d'auteur et la propriété intellectuelle des outils ou des documents élaborés dans le cadre du projet, autorisant cette dernière à les adapter au besoin et à les diffuser.

Échéancier

Le dépôt de projets, la validation des projets et la reddition de comptes des projets financés se font selon l'échéancier suivant :

Étapes	Échéancier
Envoi du cadre de référence et du formulaire de dépôt de projets aux gouvernances locales (Quartiers Inclusifs Résilients) Nord-Est et St-Pierre	**2 mai 2025**
Les QIR déterminent le porteur et le projet	**5 mai au 6 juin 2025**
Accompagnement par la DRSP pour le processus de développement et d'écriture de projet.	**5 mai au 5 juin 2025**
Dépôt du projet retenu par chacun des QIR.	**6 juin 2025**
Processus de validation des projets soumis en conformité avec le cadre de référence par la DRSP	**Semaine du 9 juin 2025**
Annonce des projets retenus	**Semaine du 16 juin 2025**
Envoi des lettres de financement	**Juin - Juillet 2025**
Versement des fonds par le MSSS	**Août 2025**
Reddition de compte annuelle : bilan d'activités et financier	**15 mai 2026** **15 mai 2027** **15 mai 2028 (incluant bilan final)**

RÉFÉRENCES

1. *Bélanger, H. (2010). Pour qui et à qui ce parc ? Gentrification et appropriation de l'espace public dans l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal (Canada). Lien social et Politiques, n°63.*
2. *Cossette, S.-M. et al. (2022). Chiller et autres faits ordinaires : les jeunes, la nuit à Montréal. Ethnologies, 44(1), 85–106.*
3. *Collins, P. et al. (2024). Making cities mental health friendly for adolescents and young adults. Nature. 627(8002).*
4. *Fleckney, P. et Bentley, R. (2021). The urban public realm and adolescent mental health and wellbeing: A systematic review. Social Science & Medicine, vol. 284,*
5. *Fondation du Grand Montréal et Vivre en Ville (2024). Iniquités territoriales, 136 p. (coll. Signes vitaux du Grand Montréal* *https://fgmtl.org/wp-content/uploads/2024/10/SV_Iniquites_territoriales_FR.pdf*
6. *Gouvernement du Canada (2023, 24 août). Suivi de la santé à travers le comportement quotidien en matière de mouvement : blogue de données.* *https://sante-infobase.canada.ca/labo-de-donnees/blogue-apcss.html*
7. *Institut de la statistique du Québec (ISQ). Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2022-2023.*
8. *Owens, P.E. (2002). No Teens Allowed: The Exclusion of Adolescents from Public Spaces. Landscape Journal, 21(1).*
9. *Rosenberger, R. (2019). On hostile design: Theoretical and empirical prospects. Urban Studies, 57(4), 883-893.*
10. *La Société canadienne de physiologie de l'exercice (SCPE) (2025). Directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures pour les enfants et les jeunes (5 à 17 ans) : Une approche intégrée regroupant l'activité physique, le comportement sédentaire et le sommeil.*
11. *https://csepguidelines.ca/language/fr/directives/enfants-et-jeunes-2/*

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec